

## VÉRIFICATION DE SÉCURITÉ DU PERSONNEL

### Accès aux biens du gouvernement (y compris les renseignements)

Le principe du « besoin de connaître » est un élément important et fondamental d'un bon système de sécurité. Il s'agit de limiter l'accès aux renseignements ou aux biens protégés ou classifiés aux personnes qui doivent en prendre connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. Aucun employé n'a le droit de prendre connaissance ou d'avoir la garde de renseignements classifiés ou protégés uniquement parce qu'il détient une cote de sécurité.

Tous les employés du Ministère doivent faire l'objet d'une vérification de sécurité avant d'être nommé à un poste.

Il y a deux sortes d'enquête de sécurité :

- la vérification de la fiabilité;
- l'évaluation de sécurité.

*Pour avoir accès aux biens du gouvernement, y compris aux renseignements, vous DEVEZ détenir une cote de fiabilité valide.*

### La cote de fiabilité

Avant qu'une personne soit nommée à un poste, une vérification de sa fiabilité doit être menée et elle doit obtenir une cote de fiabilité. Une personne ayant obtenu une cote de fiabilité peut avoir accès à des renseignements et des biens non classifiés et protégés.

La vérification et la validation des éléments suivants sont nécessaires :

- renseignements de nature personnelle et professionnelle;
- études et qualifications professionnelles;
- accréditations ou certifications;
- références;
- casier judiciaire;
- cote de solvabilité;
- vérification dans le fichier nominatif (filtrage) s'il y a lieu.

Une fois la vérification de la fiabilité effectuée, on peut avoir accès aux renseignements protégés (Protégé A, B et C) suivant le principe du « besoin de connaître ».